



BAREME HONORIAIRES à compter du 1^{er} JANVIER 2023

Argus immobilier
14 Place Gambetta
33000 BORDEAUX



TRANSACTIONS

Immeubles d'habitations

Tranches cumulatives

De 0 jusqu'à 50.000€ 8 % TTC

De 50.001 € jusqu'à 150.000 €..... 6 % TTC

Au-delà de 150.001 €..... 5 % TTC

Locaux professionnels et commerciaux 7 %
TTC

Terrains et Lotissements..... 9 % TTC

Les honoraires de l'agence sont à la charge du
Vendeur

LOCATIONS

Location de locaux à usage d'habitation ou à
usage mixte professionnel et habitation (baux
de la loi du 6 juillet 1989)

Pour le locataire :

Honoraires liés à la visite, à la constitution du
dossier et à la rédaction du bail : 10 €/m² TTC

Honoraires liés à l'état des lieux d'entrée :
3 €/m² TTC

Toutefois, le montant total des honoraires TTC
(liés à la visite, à la constitution du dossier, à la
rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée)
ne pourra pas dépasser 1 mois de loyer hors
charges.

En cours de bail, si une personne souhaite
apporter une modification au bail nécessitant la
rédaction d'un avenant, à sa demande expresse
et avec son accord, celle-ci s'engage à régler
des honoraires d'un montant de 250 € TTC
forfaitaires.

Pour le propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation :
50 € TTC

Honoraires liés à la visite, à la constitution du
dossier et à la rédaction du bail en zone tendue
10 €/m² TTC

Honoraires liés à l'état des lieux d'entrée quel
que soit la zone concernée : 3 €/m² TTC

Toutefois, le montant total des honoraires TTC
(honoraires d'entremise et de négociation, liés
à la visite, à la constitution du dossier, à la
rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée)
ne pourra pas dépasser 1 mois de loyer hors
charges.

Locaux à usage commercial et professionnel :

A la charge du preneur : 25 % TTC du loyer
annuel hors charges

Augmenté d'honoraires pour rédaction de bail
(voir rédaction d'actes).

Sans négociation : Honoraires de rédaction de
bail (voir rédaction d'actes).

GESTION

Immobilier : 7 % HT, soit 8,40 % TTC sur le
montant des encaissements.

Garantie des loyers impayés : 2,20 % TTC sur
le montant des encaissements

Vacation 60 € TTC de l'heure

**Les honoraires de gestion et la garantie des
loyers impayés sont déductibles à 100 % des
revenus fonciers**

REDACTION D'ACTES

Locaux commerciaux : calculé sur les années
de loyer cumulées du bail :

De 0 € jusqu'à 1.400 € 2,00 % TTC

De 1.401 € jusqu'à 3.000 € 1,50 % TTC

De 3.001 € jusqu'à 7.600 €..... 1,00 % TTC

Au-delà de 7.601€..... 0,50 % TTC

HONORIAIRES DE CONSEIL

.....80,00 € TTC l'heure

ESTIMATION

Appartement ou immeuble200,00 € TTC

EXPERTISE

Honoraires100,00 € TTC l'heure

1 - Intervention à la VACATION HORAIRE

- Réception dossier :

- Etude détaillée, préparation mission

- Déplacement, visite des lieux, audition des
parties, étude et contrôle des pièces données,
analyse du dossier

- Recherche et examen des références de
ventes ou locatives, travaux divers de
recherches, déplacements

éventuels pour collecte des documents,
rédaction du rapport d'expertise

Le taux actuel de la TVA étant de 20 %